



Licenciement pour inaptitude morale

Par **CAROLINE2221**, le **27/05/2008** à **14:26**

Bonjour,rnrnJe suis en arrêt maladie depuis le 23 aout 2007 pour dépression suite à un mal être à mon travail. Je suis suivie par un psychiatre qui a contacté le médecin du travail pour entamer une procédure de licenciement pour inaptitude morale. Selon la procédure j'ai eu un premier rendez vous avec le médecin du travail le 21 mai et le second est prévu le 4 juin. Le médecin du travail m'a dit qu'il me déclarerait inapte à l'issu du 2ème entretien et que l'entreprise avait entre 5 jours et 1 mois pour prononcer le licenciement. Qu'elle est ma situation durant ce laps de temps. Est ce que mon médecin peut à nouveau m'arrêter du 5 juin au ? ou est ce que je dois rester sans revenu ni indemnité durant cette période ?rnrnMerci de votre réponse.rnrnCaroline COURANT

Par **lapuce1974**, le **27/05/2008** à **14:50**

non pas du tout!! vous pouvez tout a fait vous remettre en arret maladie entre les 2 visite mais bien faire attention que l'arret s'arrête la veille de la 2 ème visite et ensuite vous remttre en arret maladie pdt la période de reclassement

Par **CAROLINE2221**, le **27/05/2008** à **17:24**

Ma deuxième visite a lieu le 4 juin et donc je suis arrêtée jusqu'au 3 juin inclus. Mon médecin peut donc m'arrêter à nouveau à partir du 5 juin mais pour quelle durée ? puisque le délai de réflexion de l'entreprise est apparemment entre 5 jours et un mois. Le médecin du travail m'avait dit que je n'avais pas le droit de me faire arrêter après la 2ème visite. Qu'il fallait que

j'attende tout simplement la décision de l'entreprise.rnrnMerci de votre réponse.rnrnCaroline
COURANT